

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni le Jeudi 1^{er} février 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

58 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°24

59 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés : 5

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND (à partir de la délibération n°25)
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON

CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marié-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian FRISON ROCHE	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Edouard MEUNIER
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Jean-Claude SIBUET BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER

Fatiha BRIKOU AMAL a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : Contrats - LEADER - Dépôt des dossiers de demande de subventions pour l'animation et la gestion du programme LEADER pour les années 2023-2024

Rapporteur : M. le Président

Le 5 mai 2023, le Groupe d'actions locales AuRA Tarentaise-Arlysère-Maurienne est retenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion des fonds FEADER, pour l'attribution d'un fonds européen Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) à hauteur de 2 257 087 € pour la période 2023-2027.

Le 6 juillet 2023, la convention d'entente intercommunale « LEADER Tarentaise Arlysère Maurienne » est signée entre la CA Arlysère (délibération de la CC Arlysère du 29 juin 2023), le Syndicat du Pays de Maurienne et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise – fixant ainsi les modalités d'organisation et de fonctionnement pour la gestion du programme LEADER sur la période 2023-2027. Il est notamment convenu que les missions portées par la CA Arlysère nécessitent, annuellement, à minima 0,6 ETP.

Le 12 décembre 2023, la convention entre l'Autorité de gestion régionale et le GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise-Arlysère-Maurienne est signée – permettant ainsi l'ouverture des appels à projets LEADER TAM.

Le 13 décembre 2023, l'appel à projet Animation LEADER 2023-2027 est ouvert (Réf : 501-AURAGAL012-FA5-AAP1). Le porteur de projet doit apporter un autofinancement de 20 % minimum. Les dépenses de personnel sont forfaitisées par la Région (coût horaire fixe de 36,92 €/h), auquel peuvent s'ajouter des frais de déplacements des salariés liés à l'opération (à hauteur de 5 %) et des frais de charges indirecte pour la structure (à hauteur de 15 %).

Il est proposé, que la CA Arlysère dépose deux demandes d'aides pour l'animation et la gestion du programme LEADER pour 2023 et 2024 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Année 2023 (à compter du 05/05/23, date de notification – lauréat Région)	Montant	Commentaires
Dépenses d'investissement	-	
Dépenses de fonctionnement	26 370 €	0,6 ETP (Chargée de mission LEADER + Informaticien pour conception site LEADER TAM) + frais déplacement et charges indirectes
Total des dépenses présentées	26 370 €	
Financements européens (FEADER – LEADER) sollicités	21 096 €	80% des dépenses totales présentées
Autofinancement CA Arlysère	5 274 €	20% des dépenses totales présentées

Année 2024 (12 mois)	Montant	Commentaires
Dépenses d'investissement	-	
Dépenses de fonctionnement	39 555 €	0,6 ETP répartis sur 2 agents pour les volets respectifs gestion et animation + frais déplacements et charges indirectes
Total des dépenses présentées	39 555 €	
Financements européens (FEADER - LEADER) sollicités	31 644 €	80 % des dépenses totales présentées
Autofinancement CA Arlysère	7 911 €	20 % des dépenses totales présentées

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les modalités de demande d'aide financière pour l'animation et la gestion du programme LEADER pour les années 2023 et 2024 selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à déposer les demandes d'aide selon les plans de financements prévisionnels exposés ci-dessus ;**
- **autorise M le Président, ou à défaut son représentant, à signer les engagements associés et l'ensemble des documents administratifs des projets : Animation LEADER 2023 – CA Arlysère ; Animation et Gestion LEADER 2024 – CA Arlysère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Fatiha BRIKOU AMAL

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

